



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TRESQUES

Séance du 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars à onze heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Tresques dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Magali NIZIER, Vice-Présidente.

Présents : Magali NIZIER – Danielle GEINGUENAUD – Alexandre DE RIGAL – Véronique ZORN - Marie-Josèphe ALAUZEN – Alain MOREAU - Myriam CHALAN.

Absents :

Alexandre PISSAS donne pouvoir à Magali NIZIER
Philippe PAILHON donne pouvoir à Alexandre DE RIGAL

Secrétaire de séance : Alexandre DE RIGAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration	9
Présents	7
Qui ont pris part au vote	9

Délibération n°4 de la séance

2022-004 Attribution des aides 2022 aux associations caritatives

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations caritatives et humanitaires, Madame la Vice-Présidente propose d'accorder les aides aux associations suivantes

sous forme de dons :

Paralysés de France	100.00 €	Prévention Routière	130.00 €
Aveugles	100.00 €	Lutte contre le SIDA	100.00 €
Comité Français contre la faim	140.00 €	Fondation Jérôme Lejeune	170.00 €
Lutte contre le cancer	160.00 €	Secours Catholique	170.00 €
Fédération enfants cancer	130.00 €	Restos du cœur	170.00 €
Accidentés du travail	100.00 €	Secours Populaire	170.00 €
UNAPEI 30	400.00 €	Protection civile pour l'Ukraine	1 000.00 €

sous forme de subventions :

ASP Gard	100.00 €
France Alzheimer Gard	100.00 €
AFMTéléthon du Gard	100.00 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil d'Administration**, à l'unanimité :

➤ Accorde les dons aux associations suivantes :

Paralysés de France	100.00 €	Prévention Routière	130.00 €
Aveugles	100.00 €	Lutte contre le SIDA	100.00 €
Comité Français contre la faim	140.00 €	Fondation Jérôme Lejeune	170.00 €
Lutte contre le cancer	160.00 €	Secours Catholique	170.00 €
Fédération enfants cancer	130.00 €	Restos du cœur	170.00 €
Accidentés du travail	100.00 €	Secours Populaire	170.00 €
UNAPEI 30	400.00 €	Protection civile pour l'Ukraine	1 000.00 €

➤ Accorde les subventions aux associations suivantes :

ASP Gard	100.00 €
France Alzheimer Gard	100.00 €
AFMTéléthon du Gard	100.00 €

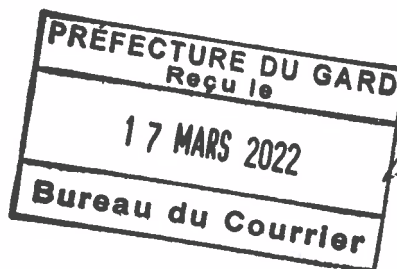
➤ Prévoit les crédits nécessaires au compte 6562 et au compte 6574 du Budget 2022

Suivent les signatures.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Publiée le 14/03/2022

Transmise en Préfecture le



Pour extrait certifié conforme, le 14/03/2022

Le Président
Alexandre PISSAS

